

Feuillet - 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	25
Suppléants avec vote	1
Pouvoirs	6
Nombre de votants	32
Date de la convocation	12/12/2025
Certifié exécutoire le	22/12/2025
Date d'affichage	23/12/2025
Envoyé en préfecture le	23/12/2025

*Le vingt-deux décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.*

**TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE:** BERNARD Sylvain, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, CHABRILLANGES Maurice, CHASSEING Daniel, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, LELIEVRE Carla, PETIT Christophe, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe.

**SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :** ENSERGUEIX J. François.

**SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE :** BEZEAU Sophie, GAGE Pascal.

**EXCUSES :** BONNET TENEZE Véronique (donne procuration à BOUCHOT Estelle), BOURDARIAS Sophie (excusée), BOURROUX François (excusé), CHAMPSEIX Serge (excusé), CHEYPE Sandrine (donne procuration à COUTURAS Alain), COISSAC Vincent (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), MEUNIER Colette (donne procuration à LACHAUD Sylvie), PEYRAMAURE Pierre (donne procuration à PETIT Christophe), PLAS Marcel, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), VIGROUX SARDENNE Josiane.

**Secrétaire :** COIGNAC Gérard.

### 110-2025 Emprunt 300 000 € - CCAS des Bariousses.

Suite à la consultation de plusieurs banques pour contracter un emprunt de 300 000 €,

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à 32 voix pour, 0 contre et 0 abstention,**

- De contracter un emprunt de 300 000 €,
- De retenir la proposition du Crédit Agricole selon les caractéristiques suivantes :
  - Durée : 10 ans
  - Périodicité de remboursement des intérêts : trimestrielle
  - Taux fixe : 3.15 %
  - Frais de gestion : 450 €
- Autorise le Président à signer ce contrat avec le Crédit Agricole.

Fait à Treignac le 22/12/2025  
Le Président Philippe JENTY

